

PROGRAMME

Bilan de compétences 24h

Actualisé : 10/07/24

PUBLIC VISÉ :

- Les salariés du secteur privé
- Les demandeurs d'emploi
- Les salariés du secteur public
- Les particuliers
- Les indépendants

PRÉREQUIS : Aucun

DURÉE : La durée du bilan est de 24h00, pendant ou hors temps de travail. Il se déroule sur une période de 2 à 6 mois.

- 15 heures d'entretiens individuels, en présentiel et/ou en visio-conférence.
- 9 heures de recherches personnelles et de tests.

OBJECTIFS ET COMPETENCES

Le bilan de compétences a pour objectifs d'analyser, d'explorer et de valoriser vos compétences personnelles et professionnelles, vos aptitudes et motivations pour vous aider à définir un ou plusieurs projets professionnels en corrélation avec les besoins socio-économiques de votre territoire d'activité et de votre bassin de vie et, le cas échéant, un projet de formation pour y aboutir. Cette démarche peut vous permettre, soit de confirmer votre choix de carrière, soit de reconsidérer l'évolution de votre carrière.

OBLIGATIONS DES PARTIES

Le bénéficiaire :

- atteste du caractère volontaire de sa démarche.
- s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires et à fournir toutes les informations utiles à une mise en œuvre efficace de son bilan de compétences.

RH France :

- s'engage à réaliser une prestation de bilan de compétences conforme aux dispositions du Code du Travail.
 - s'engage à mettre à la disposition du bénéficiaire tous les moyens matériels et pédagogiques nécessaires
 - s'engage sur le respect de la confidentialité et du consentement article L. 6313-4 du code du travail.
- Vous serez le seul destinataire de la synthèse de votre bilan.

PROGRAMME

1) PHASE PRELIMINAIRE (phase 1) => Analyse de votre demande.

=> La phase préliminaire permet de :

- Analyser votre demande, vos besoins et motivations.
- Vérifier que vous êtes volontaire pour réaliser le bilan notamment, si celui-ci est prescrit et cofinancé par l'entreprise.
- Déterminer le format le plus adapté à votre situation.
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

=> *Cet entretien est un acte d'avant-vente qui permet d'établir un devis personnalisé (durée, coût, lieu...) à la suite des informations collectées.*

2) PHASE D'INVESTIGATION (phase 2) => Construction et pertinence de votre projet professionnel.

Sur la base du bilan et de vos motivations, cette phase permet de définir votre projet professionnel comme suit :

- Construire votre projet professionnel et en vérifier la pertinence.
- Elaborer une ou des alternatives, notamment un projet de formation, de VAE, etc...

=> Le bilan de compétences que nous proposons comprend différentes étapes clés pour vous accompagner dans votre projet professionnel :

- Mise en avant de la dynamique de votre parcours, de vos aspirations et forces.
- Formalisation de vos compétences et réalisations.
- Exploration de vos motivations et besoins.
- Identification des métiers qui vous font vibrer.
- Élaboration de voies d'orientation pour faire émerger des pistes professionnelles réalistes et réalisables.
- Validation de la cohérence et de la faisabilité de votre projet.

3) PHASE DE CONCLUSION (phase 3) => Présentation d'un document de synthèse.

La phase de conclusion s'achève par la présentation de vos résultats détaillés et d'un document de synthèse co-construit, personnalisé et confidentiel, dont vous êtes le seul destinataire.

La synthèse se présente de la façon suivante :

- Analyse de vos compétences professionnelles et personnelles.
- Définition de votre projet professionnel, de propositions concrètes d'évolution ou de ré-orientation professionnelle.
- Conditions et moyens favorisant la réalisation du ou de vos projet(s) professionnel(s).
- Principales modalités et étapes à prévoir pour la mise en œuvre du ou de vos projet(s) professionnel(s).
- Possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi.

=> LE SUIVI A 6 MOIS :

Un entretien de suivi vous est proposé afin d'apprécier l'impact du bilan sur votre carrière et faire le point sur la réalisation de votre projet professionnel.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Délais d'accès : 15 jours ouvrés avant le début de la formation (durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation)

Lieu de la formation : le lieu dépend de votre région et vous sera indiqué lors de notre premier échange

Modalités d'inscription : Avant de vous inscrire sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr> veuillez nous contacter afin de réaliser un entretien pour d'analyser la demande et vérifier la pertinence de s'engager dans une démarche de bilan de compétences. La démarche doit être basée sur le volontariat, le bénéficiaire doit être prêt à être acteur de son bilan.

Nombre maximum de stagiaires : 1 personne

Modalité : A distance et/ou en présentiel

Accessibilité : Vous êtes en situation de handicap, contactez notre référente handicap Clara Barrafranca : contact@rh-france.fr

Consultants : Notre équipe de consultants est présente sur tout le territoire français, ce qui nous permet de comprendre et de répondre aux besoins socio-économiques locaux. Ils connaissent les secteurs clés qui recrutent, le monde de l'entreprise et les dispositifs de formation professionnelle.

Modalités pédagogiques :

- Prestation Individuelle pendant ou hors temps de travail
- Le bénéficiaire travaillera en collaboration avec le(la) consultant(e), pour élaborer un projet professionnel en cohérence avec sa personnalité, ses motivations, ses expériences et ses compétences.
- Le bénéficiaire s'appuiera avec les conseils de son consultant(e) sur des recherches personnalisées et des enquêtes terrain.
- Un plan d'action personnalisé est élaboré en fin de bilan.
- En fin de bilan, une synthèse co-construite et confidentielle est présentée par le bénéficiaire au consultant(e). Ce document est la propriété du bénéficiaire.
- Le consultant est à l'écoute du bénéficiaire, respecte le cadre de la confidentialité, son consentement et à une posture de neutralité.

Résultats attendus : Les résultats attendus de notre démarche Bilan sont : Mettre en évidence ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles ; Définir des axes d'orientation professionnelle réaliste ; Explorer et valoriser des compétences personnelles et professionnelles, des aptitudes et des motivations ; - Définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation dont VAE ; Restituer un document de synthèse co-construit, commenté, personnalisé et confidentiel (phase de conclusion) ; Utiliser les atouts mis en lumière comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière ; Effectuer une analyse de la faisabilité de votre projet eu égard aux besoins socio-économiques de votre territoire de vie et d'activité. Le bénéficiaire du bilan de compétences est le l'unique propriétaire des résultats de son bilan. C'est lui seul qui décide ou non de communiquer les résultats de ses travaux.

Moyens techniques :

Digiforma : plateforme en ligne support, émargement électronique et questionnaires

Zoom : classe virtuelle

Ressources pédagogiques : De nombreux supports, outils et questionnaires adaptés à votre profil et à vos besoins.

Atteinte des objectifs : Synthèse avec un ou plusieurs projets professionnels identifiés et plan d'action.

Satisfaction et suivi :

- En fin de formation : questionnaire d'évaluation de la formation « à chaud ».
- Après la formation : questionnaire de suivi à 6 mois

Réclamation : En cas d'insatisfaction ou de suggestion d'amélioration, merci de nous en informer immédiatement par mail contact@rh-france.fr ou via un questionnaire de satisfaction en fin de formation. Nous nous engageons à traiter et répondre à toutes les réclamations dans un délai de 72 heures après réception. Nous assurons la confidentialité de chaque réclamation et considérons vos retours comme essentiels pour l'amélioration continue de nos services, afin de mieux répondre à vos besoins et attentes.

Assiduité : Feuille d'émargement et certificat de réalisation

Tarif : à partir de 1800.00 euros TTC (selon les outils, méthodes, rythme, etc.).

Financement : CPF (abondement possible), Entreprise, OPCO, Agefiph, France Travail et Financement personnel.

Contact : contact@rh-france.fr

En savoir plus : [Cadre légal du bilan de compétences](#)

